

## Compte rendu CSAL du 11 décembre 2023

Le comité social d'administration local s'est réuni en première convocation le 11 décembre 2023.

### Ordre du jour du CTL :

#### **-1/ Règlement intérieur des CSAL (pour approbation)**

Ce point avait déjà fait l'objet d'un 1er examen lors de la Formation Spécialisée du 23 novembre : on nous avait demandé de proposer d'éventuelles modifications au Règlement Intérieur, modifications qui devaient être proposées au vote lors du CSAL suivant. Bien évidemment, nos propositions initiales n'ont pas été soumises au vote, nous avons juste eu à nous prononcer sur le Règlement Intérieur type en attendant la circulaire d'application qui éventuellement prendra en compte les remarques des O.S.

Le président a retenu 3 de nos propositions, qui selon lui, ne modifie en rien le RI type, et les a intégré dans le RI proposé.

Préalablement au vote, une déclaration intersyndicale a été lue.

Nous n'en sommes pas à un simulacre près de dialogue social, ce qui ne pouvait donc aboutir qu'à un vote contre unanime des syndicats.

#### **-2/ Conclusion du groupe de travail sur l'évaluation des charges (pour information)**

Le directeur tente de nous rassurer en précisant qu'il n'y aura pas de conséquences sur les emplois. - du moins dans un premier temps mais nous ne sommes pas dupes. L'évaluation des charges concernait les SIP, SIE, SDIF et les SGC.

Il admet que la méthode est perfectible mais qu'elle constitue un socle qui pourra évoluer. On en tirera ensuite des conséquences :

- avec l'attribution d'emplois complémentaires (comment les intégrer sachant que cette étude ne portait pas sur tous les services).
- par des redéploiements d'emplois
- par des transferts de missions pour rééquilibrer si cela est possible

Les chefs de service dans un premier temps ont recensé les charges qui pour eux étaient les plus significatives. Lors du GT, les OS ont souhaité rajouter quelques items qui paraissaient plus opportuns en terme d'analyse de l'activité.

Pour les SDIF, la direction s'est interrogé sur la volumétrie du nombre de bâti par rapport aux autres départements : une des explications pourrait être la réalisation en 2022 des opérations réalisées pour les collectivités locales d'optimisation des bases.

La DG avait donné pour consigne de ne plus faire l'optimisation des bases car la réévaluation des locaux des particuliers est à venir.

Nous avons relevé le travail important réalisé par la direction pour nous proposer les documents de travail.

Au final, les OS, à l'unanimité se sont prononcés contre ce point.

L'intersyndical a voté une délibération approuvée à l'unanimité demandant que l'étude de charges doit conduire à des créations d'emplois, dans des volumes supérieurs à ceux annoncés pour le CSAR.

### **-3/ Bilan du télétravail (pour information)**

La direction a présenté la note qui reprend les principaux indicateurs pour l'année 2022.

Au niveau de la DDFIP des Landes, on recense 140 télétravailleurs au 31/12/2022 (A+ 7 %, A 19 %, B 49 % et C 25%).

Depuis le 29/06/2022, les agents nomades (vérificateurs, huissier, géomètre du cadastre, cdl) peuvent, avec l'accord de leur chef de service, bénéficier de jours flottants de télétravail pour la partie de leur activité exercée à domicile.

Le nombre de refus de télétravail est de 1 : il concernait un agent contractuel qui manquait d'autonomie.

Par ailleurs, les élus FO-DGFIP 40 ont précisé que le faible nombre de refus de télétravail tant au niveau national (73 en 2022) que local n'est que le chiffre restitué par l'application SIRHIUS, donc ne reflète certainement pas la réalité : bon nombre de refus sont adressés à l'oral au cours d'échanges entre le chef de service et son agent, sans même que celui-ci ait formalisé au préalable sa demande dans SIRHIUS, ou a posteriori pour acter d'un refus total ou partiel. Dans ces conditions, les chiffres communiqués par l'administration donne une image incomplète voire trompeuse.

### **-4/ Observatoire interne (pour information)**

Le syndicat national s'est déjà exprimé au sujet de l'Observatoire interne. Il était important cependant de revenir sur certaines réponses apportées au cours de cette enquête et qui dévoilent la situation alarmante dans nos services. 209 agents de la DDFIP des Landes a participé à l'enquête.

Le Président reconnaît que la situation est préoccupante. Le constat au niveau local va dans le même sens que celui fait au niveau national. Le mal-être au travail concerne désormais toutes les catégories. Seul élément satisfaisant, les télétravailleurs à 95 % tire un bilan positif sur télétravail.

Il n'y a pas de véritables solutions miracles pour inverser la tendance si ce n'est d'agir sur les parcours de formation.

A titre d'exemples :

- Pour 77 % des agents, notre administration n'évolue pas dans le bon sens.
- Etat d'esprit des équipes : 42 % sont inquiets et 51 % sont désabusés
- Pour 65 % des agents, le rythme du changement est trop rapide
- Les principales raisons du stress : pour 48 % la charge de travail, pour 50 % les perspectives d'avenir.

Cet Observatoire Interne ne nous apprend rien de nouveau : Les organisations syndicales alertent constamment la direction générale quant à la détérioration des conditions de travail à la DGFIP. Le dialogue social étant ce qu'il est, **le DG prend t-il seulement en compte ce même constat** quand c'est un opérateur externe, via une enquête, qui le lui expose ?

Au regard des éléments de langage déployés par le Directeur Général dans son [message sur Ulysse le 15 mai](#), on peut craindre qu'il n'en soit rien. Si pour M. FOURNEL, il ne s'agit que d'une "érosion des indicateurs" avec un "moral partagé entre inquiétude et fatigue", et que notre travail doit bénéficier "d'une plus grande valorisation" (comme s'il l'était déjà !), alors on est loin du compte...

**Face au marasme que met en évidence l'Observatoire interne, les seules solutions sont :**

- **l'arrêt des suppressions d'emploi et comblement des emplois vacants,**
- **l'augmentation des rémunérations,**
- **un vrai plan de qualifications et augmentation significative des possibilités de promotion.**

### **5/ Questions diverses**

- Le sujet du futur local syndical à Dugas a été évoqué. La direction a voulu nous rassurer en précisant que la capacité d'accueil serait identique à l'actuel local voire plus grand. A suivre.

- La question de pouvoir créer une communauté pour les OS sur NOVAE a été abordée. Cette fonctionnalité est interdite pour les OS car si on l'ouvre aux OS, il faudrait l'ouvrir à tout le monde.

# Compte rendu CSAL du 21 décembre 2023

Le comité social d'administration local s'est réuni en seconde convocation le 21 décembre 2023.

## **Ordre du jour du CTL :**

### **-1/ Règlement intérieur des CSAL (pour approbation)**

Le RI nous est à nouveau proposé avec maintien des 3 propositions déjà formulées.  
Pour le reste, rien n'est modifié.  
L'intersyndical vote une nouvelle fois, à l'unanimité, contre ce projet de RI.

### **-2/ Conclusion du groupe de travail sur l'évaluation des charges (pour information)**

Le président a souhaité remettre à l'odj de ce CSAL ce point.  
Il a pris en compte les avis des chefs de service et des OS . Au printemps, il sollicitera à nouveau le CDS et les OS pour déterminer comment collecter les données.  
Une interrogation portait sur le nombre de déclarations rédigées (27965) dans les SDIF. En réalité, environ 11000 relevaient de 6 opérations spécifiques. Le chiffre à prendre en compte est donc de 16000.  
L'intersyndical se prononce une nouvelle fois contre.

### **-3/ Questions diverses**

- Prime carburant : le dispositif est reconduit mais quand le prix du carburant aura atteint le même niveau que l'an passé (à savoir entre 1,96 € et 2 €). Une hausse du prix du carburant n'est pas prévu pour l'instant. Le dispositif ne s'appliquera donc pas en janvier 2024. Le président espère que l'entrée en vigueur du dispositif n'aura pas lieu en même temps que la campagne IR . Par ailleurs, il nous informe que l'applicatif a été amélioré.

- Prime GMBI : une collègue de l'accueil de Dax n'a pas touché la prime , au motif qu'elle est EDR en résidence. La direction va intervenir sur cette problématique.  
Par ailleurs, il est demandé de lui faire remonter tous les cas où un agent pouvait prétendre à bénéficier de la prime mais ne l'a pas perçue.

- Pont du 11 mai 2024 : Le DG n'a pas tous les éléments pour prendre une décision mais les DDRFIP ont mouillé la chemise pour lui.  
Il indique que ce pont est un droit coutumier qui n'a pas raison d'être.  
Le président nous rappelle que ce n'est pas un droit coutumier. Il est prévu dans une circulaire, il est venu en remplacement des jours comptables qui existaient à la DGCP.

## **Vos représentants FO au CSAL**

**Jean-Philippe CAMPAGNE – François SOULEYREAU - Denis CAPDEVILLE – Jean-Marc SEGRIA**